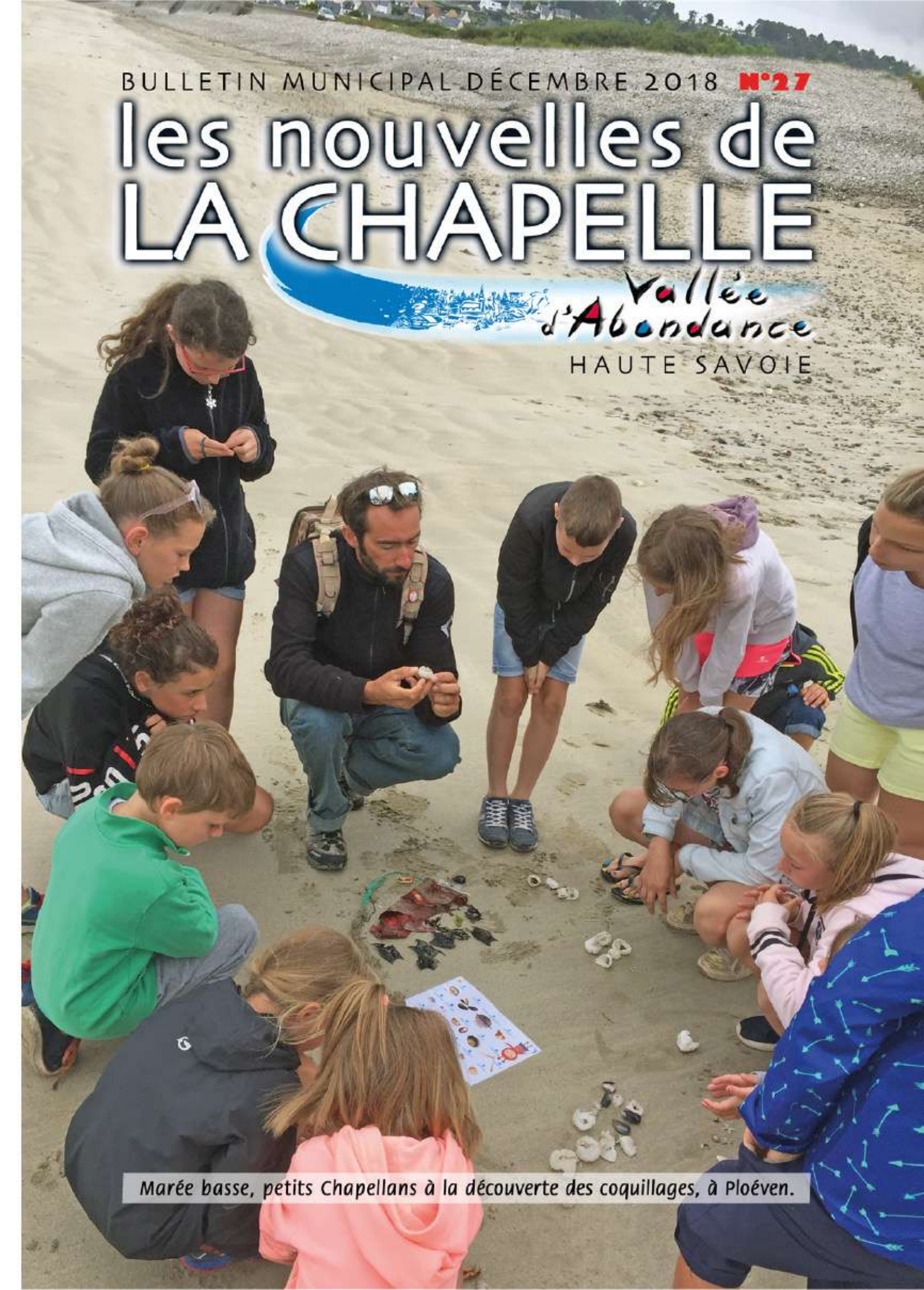


BULLETIN MUNICIPAL DÉCEMBRE 2018 N°27

# les nouvelles de LA CHAPELLE

Vallée  
d'Abondance  
HAUTE SAVOIE



Marée basse, petits Chapellans à la découverte des coquillages, à Plœven.



# “Questions de territoires...”



1918 : l'Armistice du premier grand conflit mondial est une date importante dans la vie des hommes et de la Nation. Dorénavant rien ne sera plus “comme avant”. La mutation des sociétés sera effective dans la vie politique, économique et sociale.

- L'organisation territoriale : Vinzier et Bernex étaient sortis du canton d'Abondance respectivement au 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècle.

- L'arrivée de l'électricité : par la construction de barrages sur la Dranse, générera un saut en avant dans de nombreux domaines économiques.

- La vie sociale elle-aussi, va évoluer : d'une société essentiellement rurale et forestière, elle s'ouvrira aux visiteurs, au tourisme.

## Des traditions pour l'avenir...

En cette année 2018, commémorant le Centenaire de cet Armistice, portons aussi notre attention sur les mutations profondes que nous sommes en train de vivre :

- En intégrant la nouvelle communauté de communes du Pays d'Évian et de la Vallée d'Abondance, un espace de vie politique et économique plus élargi, nous nous ouvrons à d'autres horizons, d'autres schémas organisationnels.

- Après l'électricité, les technologies d'aujourd'hui : la fibre optique et le très haut débit favorisent grandement notre travail, nos échanges, voire notre façon de penser.

- Du point de vue social et relationnel, le regroupement des offices de tourisme de Publier/Amphion, Lugrin, Bernex, Thollon, Abondance et La Chapelle inaugure une nouvelle façon de promouvoir notre territoire dans sa globalité, c'est-à-dire au-delà des seules limites communales.

- Par toutes ces nouveautés le principe de Bien Commun se doit aussi d'être redéfini : que ce soit dans la fiscalité, les droits d'usage des sols, l'expression des besoins ou la proposition d'offres que chaque catégorie socio-professionnelle présente à nos nouvelles sociétés.

- Le Bien Commun s'élargit aussi à différents niveaux : du plus local, la commune; au territorial, la communauté de communes, le canton; au national et aux ensembles plus vastes, l'Union Européenne, jusqu'au niveau mondial. Notons que, du fait de mouvances dues aux prises de position politiques, d'inévitables tensions entre ces niveaux requièrent attention, réflexion et ouverture.

Prendre en compte le développement de tout homme, sans laisser de côté les générations futures, et de tout homme dans toutes ses dimensions tant spirituelles ou culturelles... que matérielles.

Le principe du Bien Commun est intimement lié au concept de justice sociale, selon lequel tous les biens de la terre doivent servir à tous les hommes.

La fiscalité, les biens communs, sont des ressources essentielles dans les missions que les pouvoirs publics se doivent d'assumer dans l'aménagement du territoire et les développements sociaux, culturels...

Remplir ces missions a un coût : les dépenses publiques qu'il importe de déterminer selon l'optique du bien commun et de gérer avec efficacité et dans la transparence (contrôle).



## Sommaire

ÉTAT DES FINANCES.....	p. 3-4
LES REMONTÉES MÉCANIQUES.....	p. 5
TRAVAUX.....	p. 6-8
INFOS SUR LE TRI.....	p. 9
LE PERSONNEL, SA FORMATION.....	p. 10-11
INAUGURATIONS.....	p. 12
L'ÉCOLE.....	p. 13-14
DÉPLIANT LA CHAPELLE.....	p. 15-18
PLAN LOCAL D'URBANISME.....	p. 19
COMMÉMORATIONS 14/18.....	p. 20-21
PLOÉVEN.....	p. 22-23
OFFICE DE TOURISME.....	p. 24
RANDO ROSE.....	p. 25
LE COMICE AGRICOLE.....	p. 26-27
ANIMATIONS.....	p. 28-29
EXPOSITIONS.....	p. 30
LE GÉOPARK - BLOCS ERRATIQUES.....	p. 31
ÉTAT CIVIL - VISITE EN VALAIS.....	p. 32



# ÉTAT DES FINANCES

## ANALYSE SIMPLIFIÉE ANNÉE 2017

À la suite d'importants investissements ces dernières années... 6.8 millions d'euros sur la sécurisation de la traversée routière du village et 6.7 millions d'euros sur la réalisation de la nouvelle école de cinq classes incluant la halte-garderie pour les enfants de trois mois à quatre ans, la cantine et le parc de stationnement souterrain...

... 2018 supporte un transfert de fonds de près de 3 millions d'euros (part importante du budget) à l'entretien du parc des remontées mécaniques du fait des grandes visites trentenaires obligatoires du domaine de Braitaz : 700 000 € d'annuités d'emprunt, 1 200 000 € de travaux de mise en sécurité, 170 000 € pour le fonctionnement de la navette communale, sans oublier la dotation aux amortissements de l'ensemble du parc des remontées mécaniques).

Le 14 juin dernier, la sous-préfecture et la direction générale des finances publiques ont tenu à nous informer d'une situation qui ne pourra perdurer à l'avenir.

### Une analyse financière simplifiée a été produite :

Notre commune rurale de montagne compte 904 habitants permanents au 1<sup>er</sup> janvier 2018, est support d'une station de ski, possède une part importante de résidences secondaires (7300 lits touristiques – population DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) où un habitant par résidence secondaire est pris en compte. Soit une population de 2044 habitants).

La comparaison avec des communes de la même strate de population (500 à 2000 habitants) est difficile.

Du fait de son transfert à la nouvelle communauté de communes, La Chapelle a changé de régime fiscal en 2018, en passant, de fait, à la fiscalité professionnelle unique.

Notre commune a deux budgets annexes de service public industriel et commercial (le budget AEP et remontées mécaniques) et un budget annexe administratif : le budget forêts.

Le budget principal subventionne le budget annexe des remontées mécaniques pour 970 000 € en 2017 (41.5 % de charges de fonctionnement) et pour 1 280 000 € en 2018.

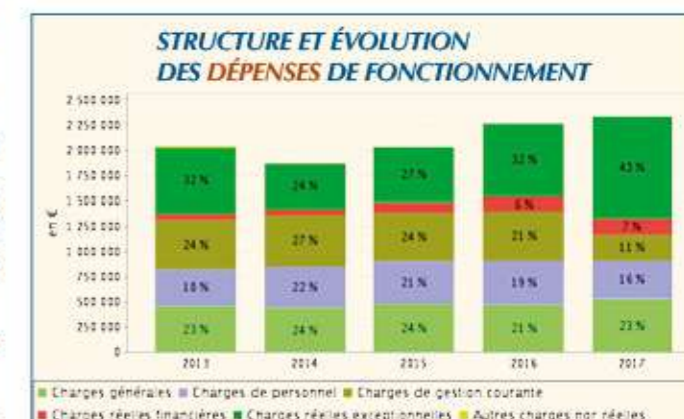
L'endettement de la commune est aujourd'hui conséquent et ne dispose pas de marge de manœuvre pour dynamiser ses ressources fiscales par une augmentation des taux. Celles-ci, représentent 77% des recettes de fonctionnement soit 1 558 883 €.

Du fait de la baisse des dotations, celles-ci ne représentent plus que 17%, passant de 446 659 € en 2013, à 214 137 € en 2017, soit une baisse de plus de 51 %. (Tableau 1).



RECETTES :	COMMUNE	DÉPARTEMENT	RÉGION	NATIONAL
RESSOURCES FISCALES	2 027	739	463	434
DOTATIONS & PARTICIPATIONS	440	316	209	208
VENTES & AUTRES PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS	160	202	116	107
PRODUITS RÉELS FINANCIERS	0	3	0	0
PRODUITS RÉELS EXCEPTIONNELS	2	18	9	11

Les produits de fonctionnement connaissent une courbe ascendante jusqu'en 2015 puis diminuent régulièrement pour s'établir à 2 629 €. Cette baisse est directement liée à l'évolution des ressources fiscales et des dotations d'État.



CHARGES :	COMMUNE	DÉPARTEMENT	RÉGION	NATIONAL
GÉNÉRALES	598	323	207	198
DE PERSONNEL	429	363	273	273
DE GESTION COURANTE	286	221	116	111
RÉELLES FINANCIÈRES	175	56	25	19
RÉELLES EXCEPTIONNELLES	1 134	47	7	5



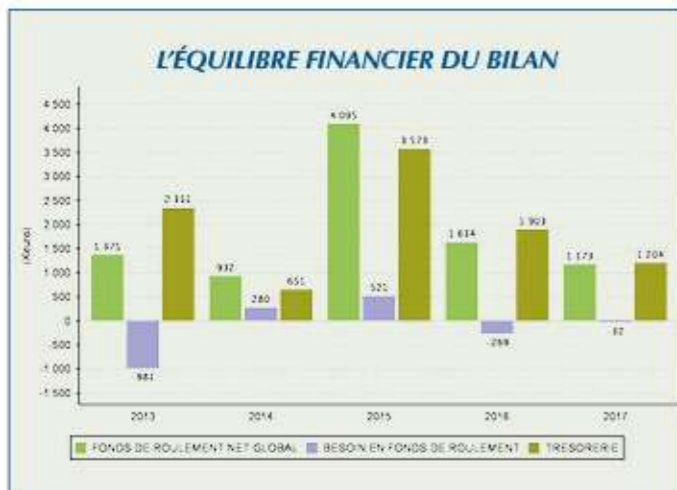
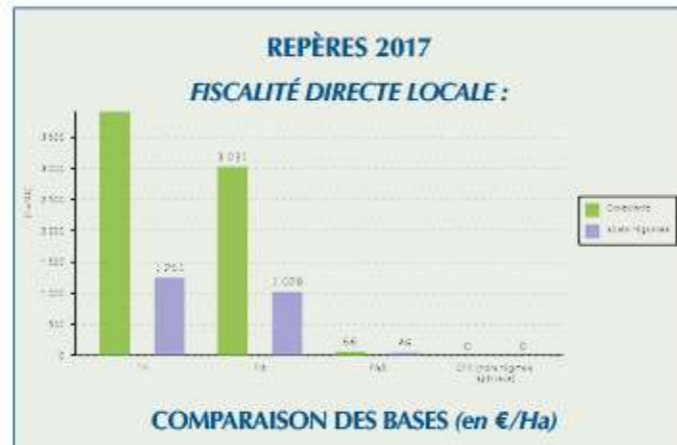


### REPÈRES 2017 MONTANTS EN €/HAB POUR LA STRATE DE RÉFÉRENCE :

POPULATION : 889 RÉGIME FISCAL : FRU - COMMUNES DE 500 À 2 000 HABITANTS

	COMMUNE	DÉPARTEMENT	RÉGION	NATIONAL
DÉPENSES DIRECTES D'ÉQUIPEMENT	838	610	333	286
REMBOURSEMENT LIÉ AUX EMPRUNTS & AUTRES DETTES	328	136	82	69

**Taux de réalisation des dépenses d'investissement en 2017 :**  
 DÉPENSES DIRECTES D'ÉQUIPEMENT, OPÉRATIONS D'ORDRE INCLUSES : 31,62%  
 REMBOURSEMENT LIÉ AUX EMPRUNTS & AUTRES DETTES : 99,94%

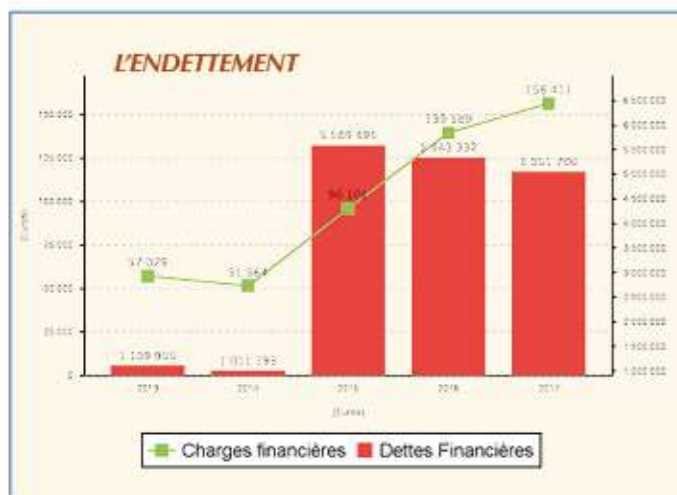


### Les produits de fiscalité directe locale

TAXE D'HABITATION	926 254 €
PRODUIT FONCIER BÂTI	508 549 €
PRODUIT FONCIER NON BÂTI	65 969 €
ALLOCATION COMPENSATRICE	35 051 €
PRÉLEVEMENT GIR	23 060 €
<b>TOTAL</b>	<b>1,558 883 €</b>

**En pourcentages :**

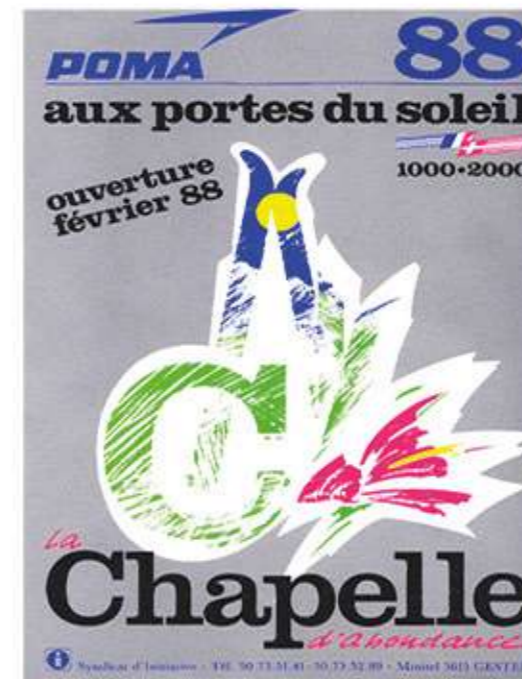
TAXE D'HABITATION	60 %
PRODUIT FONCIER BÂTI	32 %
PRODUIT FONCIER NON BÂTI	4,25 %
ALLOCATION COMPENSATRICE	2,25 %
PRÉLEVEMENT GIR	1,5 %
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>



En conclusion l'analyse détaillée des charges réelles de fonctionnement révèle que :

- Les charges de personnel ont cessé de progresser en 2017
- La catégorie de charges prédominantes est la rubrique "charges exceptionnelles" qui représente 43% des charges réelles de fonctionnement.
- Un rappel de la préoccupation préfectorale concernant le montant et le caractère pérenne de la subvention annexe "remontées mécaniques" est effectué (970 K€ en 2017, 1.280 K€ en 2018).

"Cette situation ne saurait perdurer", dicit le rapport.



# LES REMONTÉES MÉCANIQUES DE BRAITAZ ONT 30 ANS !

Nécessaires, les visites techniques des grandes inspections des remontées mécaniques sont obligatoires lorsqu'elles ont 30 ans.

Pièces de roulement, axes de rotation, poulies et balanciers, contrôles des câbles, changement complet des armoires électriques de commande, essais de sécurité, etc.

Ce sont ces travaux qui se sont déroulés durant tout cet été sur les remontées mécaniques de Braitaz et dont vous avez le détail chiffré ci-dessous.

Sans oublier les annuités d'emprunt pour toutes les remontées mécaniques pour un montant de 700 000 €.

Enfin le fonctionnement des navettes internes à la commune pour un montant de 170 000 €.

### Principales dépenses des grandes visites techniques et de sécurité :

<b>Télécabine de la Panthiaz</b>	
• Dépose, vérification pièces d'usure, repose trains de galets, axes, etc.	236 549 €
• Remplacement total armoires électriques gares aval et amont	220 000 €
<b>Télesiège du Tromby</b>	
• Remplacement câble, axes, trains de galets, confortement des sièges + cablettes	200 000 €
<b>Autres travaux et acquisitions</b>	
• Confortement pylône et passerelles de sécurité sur le télesiège des Fontaines	20 000 €
• Honoraires de maîtrise d'œuvre technique sur l'ensemble	13 000 €
• Solde sur grandes inspections de 2017, honoraires compris	95 000 €
• Solde travaux billetterie de la Panthiaz, Foyer 4 Saisons	64 000 €
• Fin d'acquisition terrains la Panthiaz (parking) et parcelles aux Châbles	188 000 €
• Report de travaux sur le télesiège de Braitaz en 2019	195 322 €
• Coupes de bois le long des layons sous les lignes des remontées mécaniques	30 000 €
<b>Pour un total de</b>	<b>1 261 871 €</b>







# TRAVAUX

## • SUR LES ROUTES :

*Dans le prolongement des aménagements routière du village, ceux-ci ont été poursuivis sur deux sites :*

### • la route d'accès à la nouvelle école

... Mise en attente afin de terminer le chantier de travaux de la nouvelle école, cette portion de voie a été complètement reprise afin de collecter les eaux pluviales et les eaux de ruissellement en raison de sa forte pente.

Afin de faciliter la circulation automobile en période hivernale et d'en assurer la sécurité, des câbles chauffants ont été posés dans la structure même de la chaussée sur la partie amont, la plus pentue (11%).

Les câbles électriques à déclenchement automatique en cas d'hygrométrie et d'hydrométrie déterminées faciliteront la circulation des voitures.

Ils sont installés sur une surface de plus de 200 mètres carrés (5 mètres de large sur plus de 40 mètres de longueur).

Un passage protégé y est aménagé avec des bordures de trottoir et des potelets de protection.

Enfin l'enrobé de bitume a été repris sur toute la longueur de la voie, soit 110 mètres.

### • La route en direction de la fruitière

Prolongée sur une longueur de près de 180 mètres, des trottoirs sécurisés ont été aménagés de chaque côté de la route en direction de la fruitière et des commerces environnants (hôtel Le Télécabine, bar/restaurant Le Fer Rouge) et des habitations limitrophes.

Un arrêt de transport en commun vers la fruitière en sens montant est créé ainsi qu'un parc de stationnement pour cinq véhicules.

N'ayant pu réaliser le pendant de l'arrêt de transport en commun sur la voie descendante, l'acquisition de parcelles à l'aval du Crêt Magnin a permis l'aménagement de cet arrêt de bus ainsi qu'un point d'apport volontaire de six colonnes pour les déchets ménagers (verre, petits emballages en carton, déchets ménagers) avec une voie de desserte dédiée.

D'autres sites de points d'apport des déchets ménagers pourront être aménagés en concertation avec les opérations immobilières prévues au centre du village.

*Le coût total de ces travaux, acquisition des terrains, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, s'est élevé à un montant de 467 785 € TTC dont 187 229 € pris en charge par le Département de la Haute-Savoie, car concernant une voie départementale structurante.*



## • DE SÉCURISATION en sous-sol du bâtiment de la mairie/salle des fêtes

Suite à la dernière visite de la commission de sécurité incendie, il a été demandé de procéder à des travaux d'ignifugation du sous-sol (dégagements, locaux de stockage de la mairie, chaufferies).

140 m<sup>2</sup> de plafond ont été ignifugés par la projection de laine de roche volcanique "coupe-feu deux heures" sur hourdis terre cuite par l'entreprise ROCHE et Cie de Villaz (74370) pour un montant de 3 276 € TTC.



### • La route du Rys

La réfection de la route du Rys en direction du lac d'Arvouin et des alpages devait être entreprise car fortement dégradée en de nombreux endroits et ce, depuis quelques années déjà.

Sur une longueur de 1650 mètres linéaires et une largeur de 4 mètres, largeur augmentée dans les virages, des reprofilages ponctuels mécaniques aux endroits les plus déformés ont été repris.

*Le volume d'enrobé mis en œuvre s'élève à... plus de 1 000 tonnes !*

Les travaux de reprise des accotements et des places ponctuelles de stationnement le long de cette voie ont été réalisés par les services techniques de la commune.

*Les travaux, soumis à adjudication, ont été attribués à l'entreprise EUROVIA pour 129 504 € TTC*





# TRAVAUX suite

## • EXCAVATIONS POUR LES FUTURS CONTENEURS O.M.

Mise en place des points d'apports volontaires (PAV) des déchets ménagers.

Les emplacements de **Vers l'Église** et **Crêt Magnin** ont été confiés à des entreprises privées dans le cadre des aménagements de la traversée routière de la commune.

Les services techniques communaux ont réalisé les travaux d'installation à **"L'Ariot, La Joly, Chez les Thoules/Le Rys, la télécabine la Panthiaz et La Sauge/La Ville du Nant"**.

Pour le **hameau de La Pesse**, le délaissé du carrefour de la Ville du Nant sera équipé au printemps prochain.

D'autres lieux seront proposés lors de nouveaux projets immobiliers importants.

Des informations sur les nouvelles pratiques de tri des déchets ont été diffusées par la Communauté de Communes tout au long de l'été afin d'optimiser ces nouveaux services et se familiariser avec ces nouvelles pratiques.

Copie du dépliant des consignes de tri: ▼



## Infos sur le tri à La Chapelle d'Abondance

### Le nouveau mode de collecte

- **Les colonnes semi-enterrées vertes** destinées à recevoir les bouteilles, pots et bocaux en verre.
- **Les colonnes semi-enterrées jaunes (tri)** destinées à recevoir les bouteilles et flacons plastiques, les papiers, prospectus, journaux et magazines, les emballages en cartons et briques alimentaires, les emballages métalliques canettes et aérosols.
- **Les colonnes semi-enterrées grises (OM)** Destinées à recevoir les plastiques non recyclables, les emballages contenant des restes et les autres déchets.

### Que recycle-t-on ?

#### Emballages en verre :

**OUI:** Bouteilles, pots, bocaux : petits ou grands, si ce sont des emballages en verre, ils se déposent dans le bac de tri, et se recyclent à l'infini.

**NON:** Vaisselle, plat en verre, miroir... les objets en verre sont d'une composition différente du verre d'emballage et ne se recyclent pas.

#### Emballages en papier et carton, briques alimentaires, journaux, papiers et magazines :

**OUI:** Boîtes de céréales, boîtes de pizza, briques alimentaires, livres, cahiers - même à spirales, enveloppes - même celles à fenêtres : tous les papiers cartons se recyclent!

**NON:** Les cartons de déménagement, de meubles en kit, d'appareils électroménagers peuvent être trop volumineux pour le bac de tri. Ils se recyclent mais sont à déposer en déchetterie.

#### Emballages en métal (acier et aluminium) :

**OUI:** Canette, boîte de conserve, aérosol, barquette en aluminium, bouteille de sirop, couvercle en métal... tous les emballages en métal se recyclent même les plus petits.

#### Bouteilles et flacons en plastique uniquement :

**OUI:** Bouteille d'eau, d'huile, flacons de liquide vaisselle, de shampoing,...

**NON:** Les objets en plastique (les jouets, la vaisselle...) ne se recyclent pas et doivent être déposés en déchetterie.



### Les déchetteries :

En 2018, la commune a fait installer 8 points d'apports volontaires équipés de chacun des flux, répartis comme suit :

- Les Passengués
- L'Église
- La Joly
- Le Pont de l'Ariot
- Le Crêt Magnin
- Chez Les Thoules (rte du Rys)
- La Panthiaz
- La Sauge

(Depuis la création de la Communauté de Communes Pays d'Évian-Vallée d'Abondance, chaque habitant du territoire peut se rendre dans n'importe quelle déchetterie du territoire : Bernex, Champanges, Châtel, Lugrin, Miolène, Vacheresse, Vinzier.)

La déchetterie de Miolène (☎ 04 50 73 00 81)

est ouverte les lundis, jeudis, vendredis, samedis comme suit :

- du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril : 9h-12h / 13h30-17h
- du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre : 8h30-12h / 13h30-18h

### TONNAGES COLLECTÉS EN 2017 : Par types de Déchets

Petits déchets chimiques en mélange	4,386
Déchets de métaux ferreux	106,04
Cartons	71,34
Pneumatiques hors d'usage	12,04
Déchets de piles et accumulateurs	0,246
Déchets de bois A/B	317,28
Encombrants ménagers divers	358,06
Huiles usées (minérales)	1,94
Huiles usées (végétales)	3,12
Déchets verts	152,34
Déchets de construction et démolition	138
<b>TOTAL</b>	<b>1 164,792</b>





## LE PERSONNEL

Suite au départ à la retraite de Éliane Bressoud en 2017, les services administratifs de la mairie devaient être restructurés. Après avoir pris l'attache du Centre de gestion administrative du Département, un appel à candidature a été lancé afin de pourvoir deux postes nécessaires à son fonctionnement. Un poste de secrétaire de mairie et un poste d'agent comptable, en complément du poste de Valérie Thérin qui a assuré toutes les missions administratives durant le second semestre 2017.



### Denis TSCHANN

a été recruté au poste de secrétaire de mairie.

Après avoir orienté ses études vers le fonctionnement des collectivités locales et le droit public, Denis a effectué depuis plus de 10 ans différents types de missions dans des associations et des collectivités locales, passant par la gestion administrative, financière, ressources humaines, commandes publiques auprès des élus : communauté de communes du Pays de Thann, responsable tourisme à la communauté d'agglomération de Royan Atlantique.

Il a été chargé du suivi et de l'évaluation des opérations de terrain en République de Guinée et a travaillé à l'IRCOD (Institut régional de Coopération Développement en Alsace).



### Laetitia CRUZ MERMÉY

est recrutée pour le poste d'agent comptable.

Laetitia habite à La Chapelle, est titulaire d'un baccalauréat professionnel de comptabilité.

Embauchée depuis 2004 au Syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée d'Abondance, Laetitia a effectué les tâches d'accueil au secrétariat de suivi des marchés publics phases administratives et techniques, élaboration et exécution des budgets, gestion des paies, caisses de charges.



### Valérie THÉRIN

est arrivée en 1989 au sein de la société d'économie mixte des remontées mécaniques. En 1990, elle intègre les services administratifs de la mairie.

Elle prend en charge plus particulièrement la gestion administrative et financière et le suivi de la nouvelle régie des remontées mécaniques. Si la comptabilité est le domaine de prédilection de Valérie, (titulaire d'un brevet de technicien supérieur), la gestion administrative et ses multiples rouages (administration générale, état civil, procédure de passation des marchés publics), les gestions financières suivant les différents plans comptables lui sont aussi familières.

Rigueur, autonomie de travail, polyvalence sont ses qualités propres.

## LA POPULATION

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018 la commune compte :

904 habitants permanents

2044 habitants DGF

(Dotation Globale de Fonctionnement)

(population INSEE + 1 habitant par résidence secondaire)

Et 7412 lits touristiques qui se répartissent comme suit :

Hôtellerie	567
Centres de vacances	962
Meublés classés	409
Refuges et gîtes d'étape	77
Chambres d'hôtes labellisées	33
Lits marchands	2048
Lits non marchands	5364



## ... ET SA FORMATION

### 1. Formation collective

Dans le cadre de la mise en œuvre du Document Unique d'Évaluation des Risques professionnels (DUER), les formations "gestes et postures" et "signalisation de chantiers" se sont déroulées en novembre 2018. Mais en quoi consiste un DUER ?

C'est une procédure d'évaluation des risques et une démarche de prévention afin d'identifier et de classer les aléas auxquels peuvent être exposés les salariés d'une entreprise ou les agents d'une collectivité.

Pour ce faire, une étude confiée au cabinet Aurfass s'est intéressée aux trois unités de travail des services communaux : service administratif, service technique, école (dont cantine et périscolaire) et l'Agence Postale communale.

Suite à un diagnostic, des actions concernant les formations en matière de sécurité et d'aménagement des postes de travail ont été menées en priorité.

Que ce soit pour soulever des colis de plus de 15 Kg ou des enfants par les Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM), manipuler une désherbeuse, ou se tenir devant un ordinateur... la formation "gestes et postures" a été profitable pour l'ensemble des agents. Nous avons aussi appris que la prévention des risques professionnels, c'est avant tout une hygiène de vie globale qui est à privilégier. Pratiquer une activité sportive, ne serait-ce que 3 minutes par jour, peut changer une vie...

Ce fut aussi une occasion de mieux connaître les métiers de chacun !

Ce plan de formation se poursuivra en 2019 au niveau des services techniques pour les "Habitations Électriques", le "Travail en Hauteur" et l'"Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux".

### 2. Formation individuelle

Anthony Berthet, agent technique spécialisé en mécanique a participé à une formation pour la conduite des engins poids lourds. Après deux semaines de cours à l'École de Conduite Française (ECF), il a décroché le "PERMIS C" et témoigne :

« Nous sommes dorénavant 3 agents à posséder ce permis dans les services techniques, ce qui nous donne plus de souplesse dans notre organisation. J'ai également acquis des savoir-faire supplémentaires en mécanique que je pourrai mettre en pratique pour la maintenance de nos véhicules ».

Denis TSCHANN, secrétaire de mairie







Adorable Jeanne Tarillon



INAUGURATIONS 4 JUILLET 2018

## L'ÉCOLE &... LA TRAVERSÉE DU VILLAGE

Événement rare que ces inaugurations, le 4 juillet dernier : la traversée routière et d'embellissement du village, du centre multi-accueil, école élémentaire, halte-garderie et différents services au lieu-dit "Les Courtes Raies".

Initiés dès 2008, et après plus de dix ans d'études, de réflexions et de travaux pour chacun des deux projets, le maire et le conseil municipal avaient convié Madame Evelyne Guyon, sous-préfète de Thonon, Monsieur Christian Monteil président du Conseil Départemental, Monsieur Jean-Claude Carle sénateur, Monsieur Nicolas Rubin conseiller départemental, les maires du canton, les directrices des écoles de la vallée, les architectes, bureaux d'études, entreprises et parents d'élèves à leur inauguration.

Après les mots de bienvenue, la découverte de la traversée du

village en petit train, les discours des personnalités et la visite de l'ensemble des différents locaux, un apéritif-déjeuner convivial permet d'échanger et de découvrir ces importants investissements :

- 6.8 millions € TTC pour la traversée du village avec des aides du Département, de l'État, de l'Agence de l'eau et du SYANE (Syndicat des énergies et de l'Aménagement Numérique) pour un montant de 1.7 million €

- 6.7 millions € TTC pour le centre multi-accueil dont 5.8 millions € de travaux et 761 000 € d'études de maîtrise d'œuvre et techniques, d'études des sols, géomètres, etc.

Le projet a bénéficié de 450 000 € de la part de l'État dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et 260 000 € du Département dans le cadre du FDDT (Fond Départemental pour le Développement des Territoires).



## L'ÉCOLE

### BILAN 2017-2018

**La classe de découverte en Ardèche, du 14 au 18 mai, a conquis les élèves du CE1 au CM2.**

Les CE1/CE2 ont ramené dans leurs valises un film de leur spectacle de cirque et les CM1/CM2 quatre courts métrages. Tous ont pu partager à leur retour la visite de la Grotte Chauvet et leurs aventures de vie en collectivité dans le beau centre des Portes de l'Ardèche.

Les élèves de CE1-CE2, CM1-CM2 ont découvert un petit coin de l'Ardèche dans le beau centre de Meyras du 14 au 18 mai 2017, accompagnés de leurs maîtresses et de deux parents d'élèves, Madame Grenat Virginie et Monsieur Faivre Vincent.

Au programme, des activités de cirque pour les CE, avec découverte du jonglage, de l'équilibre sur engin, de la marche sur fil, des trapèzes et des foulards... sous le chapiteau du centre avec deux intervenantes chevronnées.

Beaucoup de souplesse et d'entraînement pour produire un beau spectacle en fin de semaine, filmé et sauvegardé pour le plus grand plaisir de tous.

Quant aux CM, ils ont travaillé dur pour produire, aidés par un professionnel du cinéma d'animation, 4 courts métrages poétiques sur les saisons et les sentiments, visionnés par tous et mis sur clé USB.

La semaine de vie collective, ponctuée de bons moments, de francs éclats de rire et moultes anecdotes..., s'est terminée sur le chemin du retour par la visite de la Grotte Chauvet et du musée des Aurignaciens. Ce site a transporté tous les élèves dans la Préhistoire, avec ses fresques et ses animaux impressionnants, tous furent enchantés.

*Ce beau projet a pu être réalisé grâce aux subventions de la commune, du département et la participation de l'Ape et des parents...*

Karine Command, directrice.



## La Rentrée 2018-2019 sous le signe du dynamisme !

Après une belle fin d'année scolaire 2017-2018, clôturée par l'inauguration de l'école, l'équipe a mis à profit la période estivale pour préparer l'accueil des 23 nouvelles Petites Sections, réparties dans les deux classes de PS-MS-GS au rez-de-chaussée, avec de nouveaux mobiliers financés par la mairie, l'installation complète de la bibliothèque, etc.

L'école dépasse le seuil des 100 élèves inscrits grâce à l'arrivée importante de nouveaux élèves, dont des élèves d'origines diverses : slovaque, polonaise, roumaine, anglaise, (Clin d'œil : leur drapeau! ▼).



*Les animations 2018-2019 suivent toujours les lignes du projet d'école et des programmes :*

**Culturels,** • Toutes les classes sont inscrites au dispositif "École et cinéma", une sélection de 3 films sera visionnée dans l'année par les élèves au cinéma de Châtel selon leur niveau. • Inscription aux spectacles des Jeunesses Musicales de France et de la Maison des Arts et Loisirs...

**Sportifs,** • Cycle de natation à "Forme d'O" pour tous les élèves, de la PS au CM2, • Cycle de ski scolaire, • Des activités variées sur l'année.

**De Sensibilisation,** • Au Vivre Ensemble, • à la Préservation de l'Environnement.

*Plus quelques surprises...*

## Un Arbre, des Arbres

À la suite de la COP 21 à Paris en décembre 2015,

les 36700 communes de France étaient appelées à planter, de préférence dans une école, un arbre symbolisant l'engagement de la collectivité et des citoyens dans la lutte contre le dérèglement climatique.

En montrant son ouverture au monde et aux autres, cinq arbres représentant les cinq continents ont été plantés dans la cour de l'école.

D'ouest en est, un "cèdus atlantica ramifié" représente l'Afrique, un "ginkgo biloba" l'Asie, le "fagus sylvatica" montre l'Europe au centre.

Le continent américain est représenté par le "quercus americana rubra" et l'Océanie par l'"araucaria araucana". ▶







2ÈME FESTIVAL SCOLAIRE DE PROGRAMMATION DE ROBOTS D'EVIAN 17 & 18 MAI PALAIS DES FESTIVITES 10h-15h30 sur invitation

37 classes du cycle 1 au cycle 4 : Abondance, Bellevaux, Champagnat, Chézard, Eclat, La Chapelle, Lantignat, Les Grès, Louzans, Lullin, Marly, Moilly, Messery, Montreux, Plantrons, Reyvroz, St Paul, Thoiron, Thozon, Vicheresse, Visvot

800 élèves à la rencontre de la robotique et de l'informatique

Conférence le 17 Mai à 18h : Faut-il penser informatique ?

Centre libre

### Le projet Robot

Les 17 et 18 mai 2018 au palais des festivités d'Évian, se déroulait le deuxième Festival de programmation scolaire des robots d'Évian.

#### Pourquoi travailler la programmation à l'école ? Pourquoi travailler à l'aide de robots ?

La réponse est simple : les robots et les algorithmes sont de plus en plus présents de nos jours et pour les futurs adultes ces notions feront partie de leur quotidien.

Cela permet d'aborder des notions de façon moins classique. L'erreur est dédramatisée et fait partie du processus d'apprentissage, le robot agit comme un médiateur, l'enseignant ne détient plus la réponse c'est le robot qui valide ou non la procédure.

Le festival des robots d'Évian, qui se déroule tous les deux ans fut parmi les premiers en France à faire partager le travail d'élèves en matière de programmation et de pensée logique.

Il a regroupé plus de 800 élèves lors de sa dernière édition, dont ceux de la classe de grande section et du cours préparatoire de l'école de La Chapelle d'Abondance. Occasion pour eux de présenter des travaux réalisés tout au long de l'année, en classe et sur le temps du midi dans le cadre des activités pédagogiques complémentaires.

Le thème retenu était celui du repérage dans l'espace et de l'orientation et comportait 3 axes :

- Les déplacements vécus, avec des quadrillages tracés dans la cour ou des labyrinthes en intérieur : les élèves étaient répartis par équipe de deux, un élève (le pilote) connaissait l'objectif (la case ou la sortie à atteindre) et donnait des ordres à l'autre élève (le robot) qui devait les exécuter.
- Les déplacements représentés, avec des activités réalisées à l'aide d'un robot de sol. Ces robots sont appelés ainsi à tort car ils ne disposent pas de capteurs pour interagir avec leur environnement, toutefois il est possible de les programmer pour réaliser des déplacements.

• Les déplacements virtuels, avec un logiciel sur ordinateur pour déplacer un robot à l'écran.

Quelques morceaux du circuit de La Chapelle

Lorsque les élèves ont été suffisamment familiarisés avec le matériel, que les concepts de repérage et d'orientation ont été bien ancrés, il a fallu choisir des activités à présenter pour le festival.

Après un vote serré, les élèves ont décidé de concevoir un jeu de déplacement en "coopétition" (compétition coopérative) : deux équipes de deux joueurs s'affrontent en déplaçant des robots de papier.

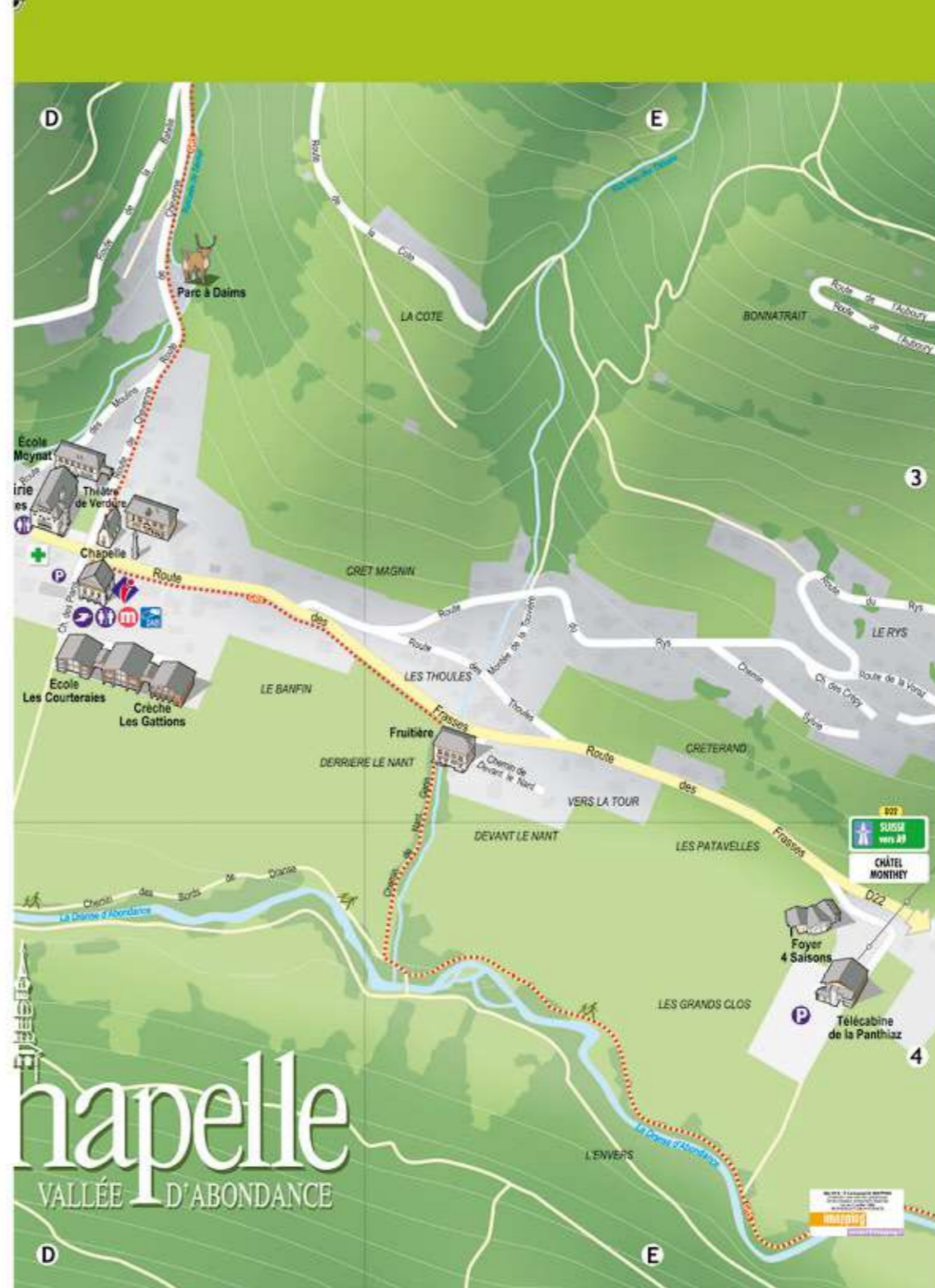
Chaque équipe a un objectif et déplace son robot en tirant des cartes afin de réaliser un programme.

Pour cela il a fallu dessiner des robots et choisir les mieux représentés, puis réaliser un tapis de jeux, des cartes pour le déplacement... et enfin... de nombreuses séances de tests !

L'après-midi, un grand circuit avait été assemblé grâce aux répliques des villages ou quartiers d'origine des participants. Ce concept a été repris et développé pour les parents présents lors des portes ouvertes de fin d'année, ceci afin d'illustrer l'importance des capteurs chez les robots.

Ce projet très riche a pu se développer tout au long de l'année, permettant d'améliorer l'autonomie, la motivation et l'expression de chacun.

Baptiste Girard-Despraux, enseignant.



### Routes et chemins

GUILLERMINE (Chemin de la).....	F4-5	SAIX (Route du).....	F5 à H6
MIDI (Chemin du).....	F3	SAUGE (Chemin de la).....	F4
MIOLEINETTE (Route de).....	B3-4	SAUGE (Route de la).....	F4
MONT DE GRANGE (Chemin du).....	C3	SAVOIE (Route de).....	B3 à D3
MOULINS (Route des).....	D3 (centre)	SUVAY (Route de).....	H5
NANT GARIN (Chemin de).....	E3-4 (centre)	SYLVIE (Chemin).....	E3
NEUF (Chemin).....	C3	THOULES (Route des).....	D-E3
PESSE (Route de la).....	G5	TOUVIERE (Montée de la).....	E3
PETITE ARVINE (Chemin de la).....	C3	VALAIS (Route du).....	F4 à H5
PLAGNE (Chemin de la).....	C2-3 à D2	VILLE DU NANT (Route de la).....	F4 à G3
PLAGNONS (Chemin des).....	B3	VORAZ (Route de la).....	E3 à F4
PLANS (Chemin des).....	D3	VORGES (Chemin des).....	H-E-6
POSETTE (Chemin de la).....	B3	WAPITI (Chemin du).....	C3
RUCHER (Chemin du).....	F4		
RYS (Route du).....	F3 à F3		

### LA CHAPELLE D'ABONDANCE

A 1020 mètres d'altitude, le village est situé à l'endroit le plus large de la vallée d'Abondance traversée par la rivière La Dranse. C'est le berceau de la race bovine Abondance et du fromage éponyme. Sa superficie de 3785 hectares dont 1400 hectares de forêts en fait l'une des plus grandes communes forestières de Haute-Savoie, en frontière avec le canton suisse du Valais. Avec une population de 904 habitants et près de 7500 lits touristiques, La Chapelle d'Abondance fait partie des 12 stations franco-suisse du domaine skiable des Portes du Soleil. Dominée par le massif des Cornettes de Bise (2432 mètres d'altitude), classé site naturel remarquable, la commune possède plus de 50% de son territoire en espaces naturels classés. Le Mont de Grange (2402m) et le Mont Chauffé (2090m) accueillent aussi une faune et une flore sauvages très riches. Le chemin de Grande Randonnée n° 5 (GR5) qui s'étend de la Hollande à la Méditerranée traverse le village tout entier du nord au sud.

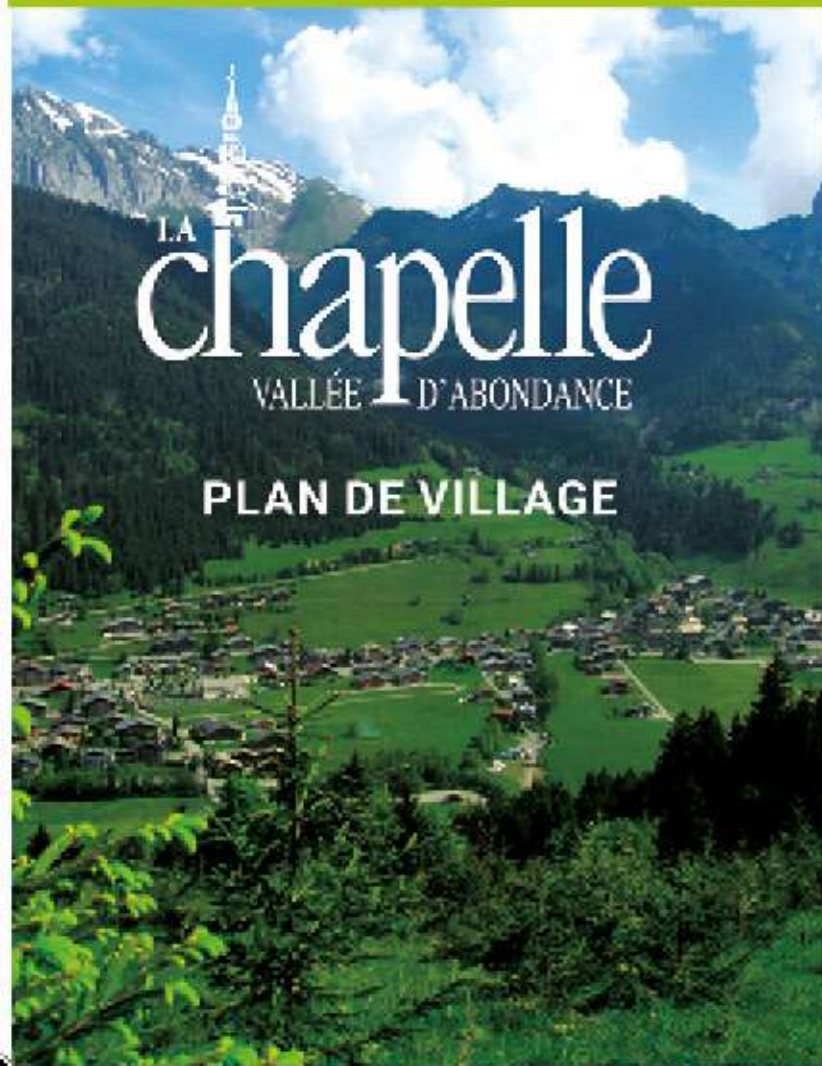
### Informations pratiques

ABRI LE CLOS.....	C3-4 (centre)
ABRI TOURISTIQUE DE CHEVENNE.....	D1
ABRI TOURISTIQUE DU PLAN DE FEUX.....	D5
BAR RESTAURANT DU CRET BENI.....	C5
BORNE SERVICE CAMPING CAR D3.....	(centre)
CASCADE.....	F5
CENTRE SPORTIF.....	G5
CHAPELLE ST-JACQUES.....	F4
CHAPELLE N.D DE COMPASSION.....	D3 (centre)
CRECHE LES GATTIONS.....	D3 (centre)
DECHETTERIE.....	B3
ECOLE LES COURTERAIES.....	D3
ECOLE MOYNAT.....	D3 (centre)
EGLISE.....	C3
EXPOSITIONS.....	D3
FOYER 4 SAISONS.....	E4
FRUITIERE.....	E3
GARAGE COMMUNAL DES CHABLES.....	D4 (centre)
MAIRIE.....	D3
MEDECIN.....	D3 (centre)
OFFICE DE TOURISME.....	D3
PARC A DAIMS.....	D2-3
PARKING.....	C3 ; D3 ; E4
PHARMACIE.....	D3 (centre)
POSTE.....	D3
SALLE DES FÊTES.....	D3
TELECABINE DE LA PANTIAZ.....	E4
TELESIEGE DE BRAITAZ.....	G2
TELESIEGE DE TROMBY.....	G2
TELESIEGE DES FONTAINES.....	C5
TELESIEGE DU CRET BENI.....	C4
TELESKI DE LA COMBE.....	B5-6
TELESKI DES PRES.....	C5
TELESKI DU BAMBY.....	C5
TELESKI DU DAHU.....	C4
TENNIS.....	G5
TERRAINS DE SPORTS.....	G5
TOILETTES.....	C3 ; D3
THÉÂTRE DE VERDURE.....	D3 (centre)
VIA FERRATA DES SAIX DE MIOLÈNE.....	B3









# LA Chapelle

VALLÉE D'ABONDANCE

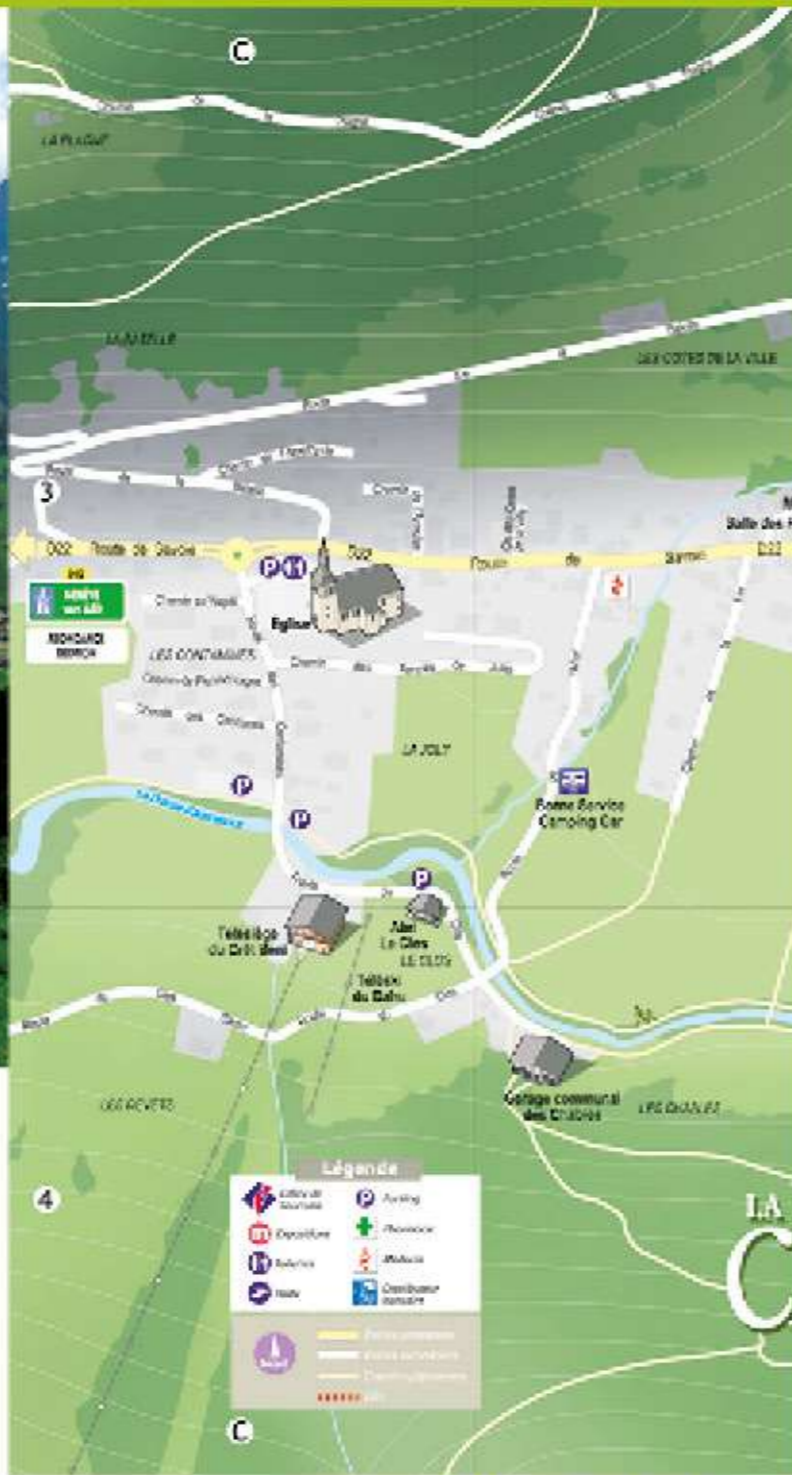
## PLAN DE VILLAGE

Mairie de la Chapelle d'Abondance  
18, Route de Savoie  
74360 La Chapelle-d'Abondance

**Horaires d'ouverture**  
Du Lundi au Mercredi :  
de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h30  
Le Jeudi :  
de 09h00 à 12h00  
Le Vendredi :  
de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h30

### Contacts

Téléphone : +33 4 50 73 50 08  
Site: [mairielachapelledabondance.com](http://mairielachapelledabondance.com)  
Courriel : [mairie.chapelle.dabondance@wanadoo.fr](mailto:mairie.chapelle.dabondance@wanadoo.fr)



Conception cartographique : Olivier Chery - studio 1000 - SCOT du Chablais

## Répertoire des r

AMETHYSTE (Ch. de l').....C3	COTE (Route de la).....D2 à E3
ARIOT (Route de l').....D0-1	COTES DE LA VILLE (Ch. des) D3 (centre)
ARMOISE (Chemin de l').....C3 (centre)	COUDRES (Chemin des).....G-1
AUBERRAZ (Piste pastorale).....D5 à E6	CREPY (Chemin des).....E3
AUBOURY (Route de l').....F2 à F3	DAMES (Chemin des).....F-1
BATELLE (Route de la).....C3 à D2	DEVANT LENANT (Ch. de).....E3-1
BOIS RIAnt (Chemin du).....G5	DRANSETTE (Chemin de la).....F-G5
BORDS DE DRANSE (Ch. des) D14 (centre)	ECUREUILS (Chemin des).....B3
CHAMP BENE (Chemin du).....H5	ETERLOU (Chemin de l').....B3
CHAUX (Chemin de la).....G5	FERMES DE JULES (Ch. des)C-D3 (centre)
CHEVENNE (Route de).....C1 à D3	FIN (Chemin de la).....D3
CLOS (Route du).....C3 à C4	FLORIMONTAGNE (Chemin de).....C3
CLOS BARON (Route du).....C4 à C5	FOLLIERE (Piste pastorale du).....B-C5
CONTAMINES (Route des).....C3	FRASSES (Route des).....D3 à F4
CORNE NOIRE (Ch. de la).....G5-6	GENTIANES (Chemin des).....C3

## Le PLAN LOCAL d'URBANISME

### Le renouvellement de la ville "sur la ville"...

*Engagée depuis 2015, la révision du Plan d'Occupation des Sols fait suite aux précédents documents d'urbanisme. C'est en 1983 que le premier plan d'occupation des sols (POS) est publié. Il sera approuvé le 16 juin 1986 et mis en révision les années suivantes.*

L'élaboration du PPRn (Plan de Prévention des Risques naturels) le 26 juillet 2000 a permis l'approbation du nouveau POS le 20 décembre 2001 limitant déjà de manière drastique les zones urbanisables sur la commune.

La loi ALUR du 24 mars 2014, (loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Renouvé) a établi le principe de la caducité du POS au 31 décembre 2015, date reportée au 27 mars 2017. Depuis cette date et en l'absence d'un projet de PLUi, l'urbanisme de la commune est régi par le RNU (Règlement National d'Urbanisme).

Cependant dès 2015, par délibération du 24 juin, la commune a initié l'élaboration d'un plan local d'urbanisme.

Depuis cette date le conseil municipal s'est attaché les conseils d'un bureau d'urbanisme spécialisé (Agence des Territoires, domicilié à Annecy), d'un bureau d'études environnementales (le Bureau Agrestis) et un bureau de gestion des annexes sanitaires (schéma de gestion de l'alimentation en eau potable, gestion des eaux usées et des eaux pluviales, déchets ménagers) par le bureau NICOT à Annecy.

Le conseil municipal a associé ces nouveaux partenaires aux services de l'État et des différentes chambres consulaires afin d'établir des documents de synthèse et d'application de la réglementation de l'urbanisme sur la commune en conformité avec les différentes lois et règlements mis en application ces dernières années.

- Les ZAP : zones agricoles protégées (9 juillet 1999)
- La loi SRU : solidarité et renouvellement urbain (13 décembre 2000) pour la préservation des espaces affectés aux activités agricoles.
- Les lois Grenelle 1 d'août 2000 et Grenelle 2 (ENE : Engagement National pour l'Environnement) de juillet 2010
- Les SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et les PLU doivent présenter des objectifs de limitation de consommation d'espaces agricoles.
- La loi LAAF (Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'alimentation et la Forêt) d'octobre 2014.
- La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) d'août 2015
- Sans oublier la Loi Montagne du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne.
- Enfin avec la loi ÉLAN (Évolution du logement de l'Aménagement et du Numérique) et depuis la création des nouvelles régions, celles-ci doivent élaborer un SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité du Territoire). Viendront encore compléter les dispositifs législatifs si besoin s'en fait sentir dans le futur.
- Viendra aussi la conformité avec le SCOT du Chablais regroupant les 62 communes avec toujours les mêmes objectifs de limiter les zones à urbaniser...



Les personnes publiques associées ont été consultées sur le projet à partir du 4 avril et les remarques émises avant le 2 juillet dans le dossier soumis à l'enquête publique par arrêté municipal du 27 juillet 2018. Celle-ci s'est déroulée du lundi 20 août au vendredi 21 septembre 2018.

Le dossier du PLU est resté à la disposition du public dans les locaux de la mairie. Un registre a été spécialement ouvert à cet effet. Une adresse mail a permis aux usagers de faire part de leurs questionnements.

78 personnes ont été reçues en mairie. 5 inscriptions ou documents sur le registre ont complété les entretiens.

Les remarques seront analysées par le conseil municipal et les personnes publiques associées.

À l'issue de ces rencontres le PLU pourra alors être approuvé et mis en application fin 2018 ou début 2019.

### Le SCOT en quelques dates et chiffres

Le SCOT a été arrêté le 6 décembre 2018.

Durant 3 mois les personnes publiques associées seront consultées et l'enquête publique se déroulera probablement en avril/mai 2019 durant un mois.

Le SCOT est un document de planification et d'aménagement du territoire. Ce n'est pas un document de programmation ni de prescription à la parcelle qui relève du PLU.

Sur le territoire du SIAC (Syndicat Intercommunal du Chablais) qui regroupe les 62 communes, le SCOT a défini les surfaces maximales à aménager : 750 ha pour une durée de 20 ans.

514 ha seront dévolus à l'habitat; 84 ha aux zones d'activités économiques; 28 ha au tourisme; 124 ha aux infrastructures.

Les surfaces sont considérées comme des maximum sur les trois intercommunalités du Chablais: Thonon agglomération, Communauté de Communes du Haut Chablais et Communauté de Communes du pays d'Évian et de la Vallée d'Abondance.

Les objectifs sont la densification prioritaire en enveloppe urbaine et l'extension mesurée de l'urbanisation sous justification.

Pour la communauté de communes à laquelle nous appartenons : la CC PEVA et ses 22 communes membres, 110 ha pourront être ouverts à l'urbanisation avec un taux de croissance de 1.1 %.

### SUR LA CHAPELLE

Projection démographique : + 1.4%/an.  
Réalisation de 170 logements avec une densité de 30 logements/ha.  
Sur les 66,9 ha d'enveloppe urbaine, les surfaces potentiellement urbanisables dans celle-ci, représentent 5.4 ha dédiés à l'habitat.  
La future extension, prévoit 1.6 ha supplémentaire.  
Les zones nouvelles à urbaniser s'élèveront alors à 68.5 ha.





# LE 11 NOVEMBRE ... DES ÉLÈVES

**Armistice 14/18 : se souvenir pour célébrer la Paix.**

Le même rassemblement qui réunit la population du village autour du monument aux morts comme chaque année en date du 11 novembre, a commémoré l'Armistice de la guerre 14/18, mais aussi a célébré la paix.

Les enfants de l'école ont travaillé sur cet événement et ont évoqué des lettres de Poilus au cours de la manifestation patriotique.

Puis, dans leur établissement, avec le verre de l'amitié offert dans le gymnase, ils ont pu dévoiler à leurs familles et aux nombreux participants leurs dessins/réflexions sur le thème de la guerre.

Ce travail de mémoire avait été proposé, initié et géré par l'Office National des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre.

Chaque élève a été récompensé par un diplôme de : **"Petit Veilleur de la Mémoire."**



Marcel Vuarand, correspondant Défense, remet les diplômes aux jeunes élèves...



## L'Armistice vécue par César

Dernier carnet et derniers relevés pour César qui aura inscrit d'une écriture malhabile, mais très expressive, les terribles événements pendant ses quatre années vécues sous le feu et le tonnerre de cette guerre si mangeuse d'hommes.

Enfin, un avenir se dessine dès ce mois d'octobre 1918 !

Des Ardennes à la Marne, César voyage et traverse des paysages d'apocalypse, des villages anéantis, des chevaux tués et des hommes humiliés et meurtris.

Encore quelques combats et puis soudain, l'annonce dès le 29 octobre de la capitulation de l'Autriche-Hongrie et l'espoir qui renaît.

... Partir, toujours vers des destinations inconnues, en traversant des hameaux bombardés, et la pluie qui se met au diapason de l'horreur : des lieux qui défilent dans le désespoir.

Un peu de soleil au Grand Ham où la curiosité le mène sur d'anciennes positions américaines.

Re-départ et coucher pénible le soir dans un bois, pluie toujours. Lueur d'espoir supplémentaire en apprenant des rumeurs sur l'armistice allemande.

Arrivée à Heiltz-le-Maurupt :



Enfin, l'Empereur Guillaume a abdiqué !

C'est le 11 novembre, et... c'est la signature de l'Armistice à 5h40 (quelle précision !). L'Allemagne finit la guerre à 11 heures ! Repos pour tout le monde ! Joie ! Musique ! Victoire fêtée à Heiltz-le-Maurupt !

... Mais le chauffage du colonel n'attend pas et il faut encore faire du bois de fourneaux !!!  
13 novembre : Premier jour de soleil de la Victoire.

... Les lignes du carnet se poursuivent jusqu'au mois de décembre 1918, date de son retour à La Chapelle, ... quelques jours avant Noël !



COMMEMORATION 14/18

César Vuilloud né en 1884 à La Chapelle, a 30 ans quand il part pour le 230<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Grâce à sa solide formation de menuisier-charpentier et à sa bonne étoile, il traverse la guerre et ses horreurs.

Ses carnets, tenus au jour le jour, en sont un précieux témoignage :







## 2018 : LE RETOUR ... des enfants de la Chapelle à Ploéven du 14 au 22 juillet



### Historique :

En 1984 ont débuté les échanges entre nos deux communes à l'initiative du maire de Ploéven, M. Jean Forey, puis de l'office du tourisme et le conseil municipal de la Chapelle.

Le 28 décembre 1988, est signée la charte du jumelage entre la commune bretonne de Ploéven et la Chapelle d'Abondance.

Dès 1984, et durant plusieurs années, les enfants de la Chapelle allaient en classe de mer à Ploéven. Ils étaient hébergés dans la salle polyvalente; ça se passait bien, mais ce type d'hébergement n'a plus été autorisé, suite à une législation plus stricte de l'éducation nationale. C'est pourquoi les enfants de la Chapelle n'allaient plus à Ploéven depuis 20 ans.

Par contre, le comité de jumelage des bretons continue d'organiser, tous les 2 ans, une semaine de ski pour leurs enfants, à La Chapelle.

En 2014, le comité de jumelage de la Chapelle, a organisé un voyage des Chapellans à Ploéven à l'occasion des 30 ans du début des échanges. Grâce à l'accueil chaleureux et amical des Ploévenois, la flamme du jumelage s'est rallumée. À leur retour à la Chapelle des discussions ont eu lieu pour concrétiser cette dynamique du jumelage.

En 2017, le comité s'est étoffé de nouveaux membres et, suite à la démission du président Christian Roulin, pour raison de santé, le comité s'est réorganisé.

Début 2018, le comité a lancé un sondage dans les écoles pour savoir si des enfants, seraient intéressés à aller passer une semaine de vacances en juillet à Ploéven.

À la grande surprise et satisfaction du comité, 28 enfants ont répondu favorablement! Il ne restait plus qu'à organiser ce voyage!

Nous avons informé le comité de Jumelage de Ploéven du résultat, et rapidement, nous avons eu la grande satisfaction d'apprendre qu'il y avait assez de familles volontaires pour accueillir tous les enfants et les accompagnants, pour la semaine, Bravo aux Ploévenois!

Le comité de la Chapelle, et particulièrement les anciens, J. Pierre Limone et Yvonne Bressoud, ont concocté un programme d'occupation et d'animation pour les enfants et ont fait les démarches nécessaires pour l'organisation du transport et des déplacements locaux.

Nous sommes partis le 14 juillet à 21h en car Gagneux, avec 28 enfants de 7 à 16 ans, et 4 accompagnants adultes pour un voyage de 1100 km.

Les enfants étaient tout excités d'être ensemble pour partir là-bas. Il a fallu les calmer après minuit pour laisser dormir ceux qui s'étaient assoupis.

Nous étions attendus par le comité de jumelage et les familles d'accueil pour l'apéritif de bienvenue : il était juste midi quand nous sommes arrivés à Ploéven. Ensuite tous les enfants et accompagnants sont partis avec leur famille d'accueil.

Tous les matins, rendez-vous à 8h sur la place pour aller avec notre car, à Landevennec pour prendre des cours de voile et à Telgruc pour la découverte du milieu marin avec un animateur local. La plupart des enfants ont pu profiter des 2 activités en alternant les 2 groupes sur la matinée.

Nous avons eu la chance d'avoir le beau temps toute la semaine pour la voile, il y a eu des jours avec du vent et des jours sans. Les enfants ont ainsi pu apprendre toutes les facettes de cette discipline. Ils étaient ravis de leur expérience.

Pour découvrir le milieu, il y eut diverses activités : balade commentée du littoral, instruction sur la faune et la flore marine à marée basse, initiation au cerf-volant, au tir à l'arc etc.

Et les après-midi, visite d'un musée des vieux métiers, d'une ferme, de la Presqu'île de Crozon, de la pointe du Raz, de l'aquarium d'Audierne et deux sorties à la plage Sainte Anne la Palud à côté de Ploéven.

C'est dans ces moments que les accompagnants étaient le plus sollicités pour veiller à la sécurité de tous, et qu'aucun du groupe ne s'égarait; particulièrement lors des excursions ou à la plage avec les autres touristes.

En plus des 4 accompagnants dans le car, un couple de la chapelle, venu en voiture, nous a bien assistés pour toutes les activités.

Le comité de jumelage de Ploéven nous a concocté tous les repas de midi, soit pique-nique soit repas chaud à la salle des fêtes, selon les activités de l'après-midi, ainsi qu'un goûter.

Le soir, repas pris dans les familles d'accueil, quand il n'y avait pas de soirée en commun.

Mais le lundi, ce fut soirée raclette offerte par les Chapellans, le mercredi, soirée crêpes des Ploévenois, et le vendredi, soirée cochon grillé organisée par l'APE de Ploéven!

C'est donc un **GRAND MERCI** que nous adressons au comité de jumelage de Ploéven pour son implication tout au long de la semaine, ainsi qu'à un grand nombre de Ploévenois pour l'accueil, et l'hébergement à leur domicile : ils ont grandement contribué à la réussite totale de cette formidable semaine à l'océan.

Le meilleur témoignage a été donné par les enfants qui ont écrit la carte postale destinée à la mairie de la Chapelle, où on ne lit que le bonheur d'avoir passé cette semaine à Ploéven.

Marcel Vuarand, vice-président du jumelage

### Accompagnants :

Marie-Françoise Guffroy, Bérénice David-Cruz, Laurence Cettour, Marcel Vuarand, et le couple sur place : Jean-Louis et Annick Lallier-Gollet.

### Comité de la Chapelle :

Présidente Marie-Françoise Guffroy  
Vice-président Marcel Vuarand  
Secrétaire Yvonne Bressoud  
Trésorier Jean Pierre Limone  
Trésorier adjoint Jean-Louis Lallier-Gollet

### Autres Membres :

Virginie Crépy-Banfin, Angélique Crépy-Banfin, Bérénice David-Cruz, Clarisse Bovard.







## OTI Office de Tourisme Intercommunal ... de la CC-PEVA (Communauté de Communes du Pays d'Évian et de la Vallée d'Abondance)

... à laquelle l'ancien Office de Tourisme associatif de La Chapelle d'Abondance s'est rattaché le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ce nouvel OTI va, dès lors, pérenniser la promotion du village ainsi que les animations s'y rattachant.

La mise en valeur touristique de la commune avait démarré grâce à un événement historique commun aux deux départements de la Savoie et de la Haute-Savoie : le Centenaire du Rattachement de la Savoie à la France, en 1960. Le Comité départemental, mis en place pour célébrer ces fêtes du Centenaire, avait mobilisé les communes afin que celles-ci organisent des festivités sur leur territoire.

La commune de La Chapelle s'est donc lancée dans le mouvement. Elle créa son comité du centenaire le 23 février 1960 pour encourager sa population à s'investir dans l'organisation d'une fête dans la commune sous la directive du maire Joseph MAXIT, de l'adjoint Francis TRINCAZ et des conseillers René MARCHAND et Maurice CRUZ MERMY.

Une dépense extraordinaire est votée pour faire paraître un article publicitaire sur la commune dans le journal de Genève.

Le maire se déplace à Paris les 26, 27, 28 mars en vue de la grandiose manifestation organisée en l'honneur du Centenaire du Rattachement de la Savoie à la France.

Pour la foule attendue on décide l'achat de bancs à une fabrique de meubles semi-métalliques d'Avignon Monfavet.

La fête, le 10 juillet, est une grande réussite !

À la demande du maire d'Abondance, les chars du défilé sont prêtés à la commune pour le 15 août, date de leurs festivités.

Le Syndicat d'Initiative fait sa Publicité



## La Création du Syndicat d'Initiative

Fort de ce succès, la commune crée en 1962 son Syndicat d'Initiative à partir du comité des Fêtes du Centenaire et lui accorde la somme de 5 000 NF. Une nouvelle subvention de 1 000 NF lui est accordée pour faire face aux nombreux frais de publicité et au démarrage de sa première année de fonctionnement.

En décembre 1972, l'association quitte son siège de la mairie pour intégrer son nouveau local dans la maison de Denise et Bernard Besson. Après la restauration de la Maison des Sœurs en 1997, c'est le transfert dans ce nouvel espace qui lui est alors dédié.

Le Comité demande que La Chapelle soit classée station nationale et que la subvention soit portée à 10 000 NF

Du 28 décembre 1961 au 31 décembre 2017 (56 ans), 12 présidents se sont succédé à la tête du Syndicat d'Initiative devenu Office de Tourisme 2 étoiles en décembre 1990.

### Les présidents successifs

Gérard Ancy père, insufflera la première dynamique pendant 7 années. André Trincaz lui succédera pendant 9 ans en 1970 après la présidence de Gérard Brélaz pendant 3 ans. Une vacance de président en 1980 sera comblée en avril 1984 avec l'arrivée d'Yvonne Bressoud pour 5 ans suivie par celle de Gérard Ancy fils en 1986 jusqu'en 1988.

Après une année présidée par Nicole Mouthon, François Trincaz s'installera pour 5 ans suivi par Jean-Louis Mecca (2 ans), Olivier Drouet (18 mois) et Monique Maxit/Benand (18 mois). Jean-Philippe Buttner reprend le flambeau pour 3 ans et Jean-Louis Roger pilotera l'association de 2002 jusqu'en 2017, date de sa dissolution.

### Les trésoriers

Trois trésoriers : Gabriel Trincaz (de 1962 à 1966), Arthur Maxit (28 ans), Didier Cruz (18 ans) assureront la comptabilité de l'association. Certains présidents et trésoriers démissionnaires restent membres du comité. André Trincaz et Arthur Maxit ont reçu la médaille du tourisme pour, respectivement, leurs 32 et 27 années de fidélité.

Sylvie Maxit, guide du Patrimoine

Désiré, mascotte de l'OT des années 1990



### Curiosité historique !

En septembre 1962, la première mission du Syndicat d'Initiative de la commune est de demander la création d'un service d'enlèvement d'ordures.

Et, curieusement, l'installation de "mollocks" pour la récupération des déchets se fait dans le courant de l'année 2018, première année de compétence du ramassage des ordures ménagères par la CCPEVA...

### Les chars et les participants au défilé de 1960 :

- Noce savoyarde par le ski-club
- Braccaniers par la société de chasse
- Fanfare municipale
- Pompiers
- Bailleurs de blé par GIRARD Joseph
- Métiers par FAVRE Alexis
- Montagne par Les Gentianettes
- Veillée savoyarde par la chorale
- Troupeau de vaches de Robert VUILLOUD, avec le mulet de Henri VUILLOUD

## RANDO ROSE 2018 4<sup>ème</sup> édition



Pauline, à 5 jours, la plus jeune participante !

Vallée d'Abondance, terre de générosité!

Soleil, température estivale, départ à 8h à Chevenoz pour cette balade solidaire, jointe par l'équipe de Vinzier qui, dans la bonne humeur, a su tenir la distance!...

Chaque année le nombre de marcheurs augmente : ce sont 870 personnes qui ont participé à cette manifestation. Grâce à eux et à tous les généreux donateurs la somme de 12 650 € a été récoltée.

Les dons ont été répartis : 8 650 € pour "Seins Léman Avenir" et 4 000 € pour "Le Comité Féminin du Dépistage du Cancer du Sein".

Le Docteur Salvat, retraité et ancien chef de service de cancérologie gynécologique et mammaire des hôpitaux du Léman, est le fondateur de l'association "Seins Léman Avenir".

Son premier but a été d'aider les Hôpitaux du Léman à l'achat d'un mammographe performant.

Cet appareil permet de faire le diagnostic de tumeurs millimétriques, plus faciles à guérir (souvent sans chimio).

Ayant eu écho de la dynamique et des fonds récoltés par l'association Rando-Rose de la vallée, le Docteur Salvat est venu solliciter et convaincre le comité qu'il serait intéressant d'aider au financement d'un nouvel échographe mammaire, précisant qu'un circuit court est plus intéressant!

Lors de son assemblée générale à Bonnevaux, en présence de Monsieur Colomer, maire de Bonnevaux et de Monsieur Maxit, maire de La Chapelle, Madame Roquigny Catherine a remis le chèque de 8 650 € au Docteur Salvat, qui a remercié et félicité l'association pour son dynamisme.

D'autre part un chèque de 4 000 € a été envoyé à Madame Garlaschelli, présidente du Comité Départemental.

Rappelons que le but de cette association est de favoriser le dépistage et de contribuer à la recherche.

En mars 2018, un budget de 20 000 € a été attribué à l'équipe médicale de la jeune doctorante Laia Richard Jimenes, sous la direction du Docteur Edith Heard.

Le bus rose a commencé à circuler, gageons qu'il arrivera bientôt dans la vallée.

Sur la vallée le taux de dépistage augmente (lentement) mais une femme sur trois de plus de 50 ans ne fait pas de mammographie. Pour être efficace le dépistage devrait être de 70 %.

Qu'on se le dise : le dépistage est une priorité.

Le prochain rendez-vous sera le 13 octobre 2019, avec l'objectif de 1000 marcheurs et 70 % de femmes dépistées dans la vallée.

Merci à tous les acteurs de cette réussite !

Yvonne Bressoud, membre du Comité





# LE COMICE AGRICOLE

Initialement effectué dans chacune des six communes de la vallée d'Abondance, au fil du temps, vu la diminution des agriculteurs dans les communes d'entrée de la vallée, le comice agricole cantonal se déroule dorénavant tous les deux ans en alternance dans les 3 communes d'en haut : Abondance, Châtel et La Chapelle, dont les jeunes agriculteurs assuraient la charge cette année.



En cette belle journée du 20 mai dernier, le site de la Panthiaz accueillait plus de 160 animaux venant des 22 fermes de toute la vallée d'Abondance ... accompagnés de nombreux exposants, artisans et associations (jumelage, ski-club, parents d'élèves). L'organisation matérielle, dès la veille, était confiée au comité des fêtes qui en assura la restauration et les différentes animations.



Ce trophée en bois, fabriqué par Julien Veau, jeune artisan de la commune était offert à tous les participants. Il représente à la fois la race bovine Abondance et le produit qui l'accompagne, le fromage! Des cloches de bronze gravé ont traditionnellement été offertes aux meilleurs animaux et à leurs éleveurs.

Dans les traditions.



Résistante la vache !...



La vie en Rose...



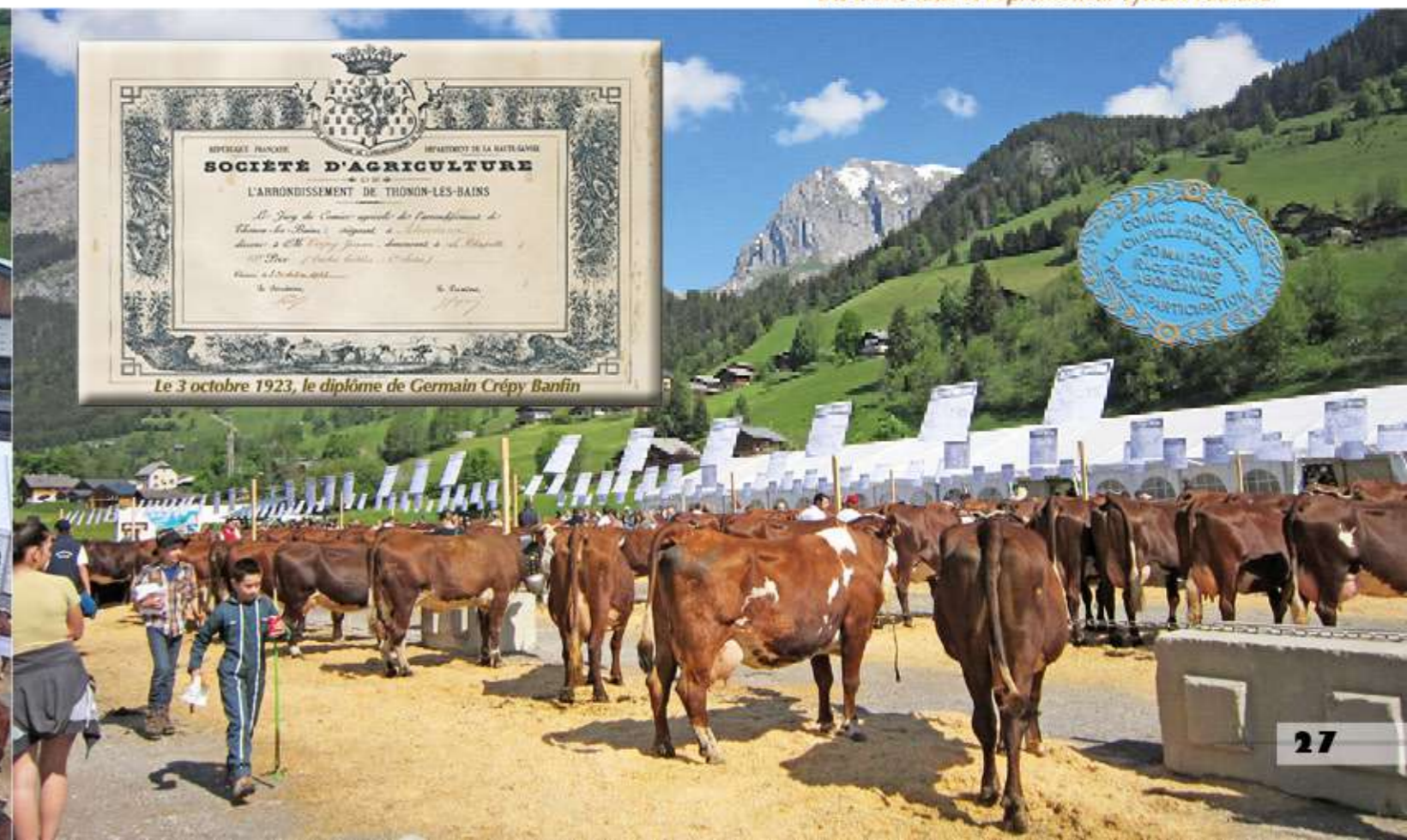
Dans chaque spécialité, la relève est là !...



Les frères Tuaz et le prometteur Sylvain Vuarand



PALMARÈS 2018			
N° de Concurrent	Nom de l'animal	Père /GPM/AGPM	Propriétaire
Prix Abondance Avenir 50	JURA	GEVALDAN/BELAMU/ALCAZAR	GARC LES OSIMES
Meilleure Mamelle Jeune 48	JONGUILLE	BEETHOVEN/TIRAMISU/GRISIN	GARC LE PIC DE LA CORNE
Meilleure Mamelle Adulte 95	HAVANE	RONGEUR/NUCLEAIR/GARCON	GARC LES OSIMES
Championne Jeune 80	IRLANDE	NORMAND/ROBUSTE/EMPEREUR	GARC LE MONT CHAUFFÉ
Championne Adulte 141	BELLA	NATHAN/RAPP/GRISOU	GARC LES PORTES DU SOLEIL





# SPECTACLES

## Fraxiis Musica se la joue ... jazzy!

Depuis 2008, les soirées musicales étaient programmées dans l'église St Maurice qui venait de réouvrir après trois années de restauration. Ce patrimoine historique du néoclassique sarde était alors mis en lumière avec le festival Fraxiis Musica créé pour lui.

Dix ans plus tard, la salle des fêtes inaugurée en 1956, bel exemple du patrimoine architectural du XX<sup>ème</sup> siècle, porte la 10<sup>ème</sup> saison musicale. Les décors très vintage de sa scène s'accordent avec la musique jazzy de la nouvelle programmation!



Claude Tissendier et LATCHO DROM rendent hommage à Django Reinhardt, le jeudi 16 août

## La méthode Patin de la Troupe des Encombrants

Ambiance loufoque dans le garage communal des Châbles avec le duo déjanté de démonstratrices farfelues qui s'ingénierent à prouver leur crédibilité (en vain!) mais soulevant des vagues de fous-rires parmi les spectateurs de cette séance théâtrale originale issue de la programmation de la Maison des Arts de Thonon dans le contexte des Chemins de Traverse.



## BALADE GOURMANDE Balade pour les 5 sens! 2018



... sans faire tomber la rondelle!



## FÊTE DES BÛCHERONS





## LES EXPOSITIONS À LA MAISON DES SŒURS



Gilles Place

juillet/août 2018

### Montagnes habitées, Montagnes tourmentées.

«La montagne n'est jamais aussi belle et mystérieuse que quand elle semble hostile... Sans doute, parce qu'elle fait naître le respect. Sans doute aussi parce qu'elle fait remonter nos peurs ancestrales. ... Du temps où on allait en montagne avec crainte et fascination.

... Du temps où les paysans pensaient que ces hauteurs étaient hantées par des forces maléfiques...

... et tentaient de les apprivoiser en édifiant des croix et des oratoires.»

Gilles Place, photographe

## LA NOUVELLE EXPOSITION 2018-2019 Chapellement...vôtre !

" Il y a ce qui se voit et qui se présente sous nos yeux, matériel et réaliste et il y a ce qui se ressent, plus intimiste. L'exposition sur La Chapelle présente un village décrit par les yeux et les mains d'artistes qui ont perçu les lieux avec leurs émotions et leurs pratiques artistiques. Écrivains, chroniqueurs, peintres, dessinateurs, photographes et sculpteurs ont exploré leur ressenti pour exprimer leur vision du village et de ses habitants. Bienvenue chez nous qui est aussi un peu chez vous ! "



Pauline VUILLOUD, née le 19 septembre 1896 à La Chapelle d'Abondance (9<sup>ème</sup> de 11 enfants), s'est mariée à Bernex le 25 septembre 1924 avec François Xavier BLANC, et est décédée à Bernex le 19 juillet 1961.

Pauline près de la maison familiale de la Panthiaz

### Pauline 1930

Pendant une vingtaine d'années entre les deux guerres elle a photographié les lieux et les gens dans leur quotidien.

Certaines plaques de verre employées pour capter les images avec son appareil ont été retrouvées récemment.

Plusieurs de ses photographies reproduites avaient connu un bel aboutissement sous la forme de

cartes postales éditées par Joseph Vuilloud, un parent. Elle envoyait aussi ses travaux photographiques à d'autres éditeurs.

Pauline pouvait être au sommet des Cornettes ou dans les alpages et photographe aussi ceux et celles qu'elle connaissait bien, parents et amis dans les moments privilégiés de leur vie : communiant et communiantes, mariés, conscrits, chasseurs, écoliers, religieuses, skieurs...



Les musiciens :  
Aristide Vuilloud  
(jeune frère de Pauline),  
Émile Trosset,  
Albert David Vonne,  
et Alfred Blanc.



Elle a su capter l'image d'hôtels disparus ou en pleine évolution. Grâce à elle, des pans de vie passée s'offrent à l'éternité et renseignent sur les us et coutumes des habitants du village.

## Le Géopark du Chablais... français

Le Geopark Chablais est un parc géologique situé dans le département de Haute-Savoie en France géré par le SIAC (Syndicat Intercommunale d'Aménagement du Chablais). Il correspond au territoire du Chablais français et s'étend de la rive sud du lac Léman jusqu'à la frontière avec la Suisse. Il comprend 62 communes, dont Thonon-les-Bains, et couvre près de 900 km<sup>2</sup> pour 125 000 habitants. Le Geopark Chablais a intégré le réseau des géoparks soutenus par l'UNESCO, en mars 2012.



## Blocs erratiques de Monthey à Collombey... en Valais



### Le glacier du Rhône ne connaissait pas les frontières !

Pourquoi s'arrêter à la frontière dès lors que nos voisins Valaisans proposent de prolonger la découverte géologique au-dessus de Monthey à proximité de la vallée d'Abondance ?

Une langue du glacier du Rhône a laminé la vallée d'Abondance et lors de sa dernière glaciation, le glacier lui-même a recouvert une bonne partie du sud-ouest de la Suisse avec une épaisseur pouvant atteindre 2 000 mètres.

Lors de son retrait il y a plus de 15 000 ans, il a laissé derrière lui d'anciennes moraines latérales. Celles de Monthey sont riches en blocs de grande taille appelés blocs erratiques.

La plupart d'entre eux sont constitués de granite qui ont pour origine le massif du Mont-Blanc. Ils ont été transportés jusqu'ici par le glacier du Rhône.

### Le sentier des blocs erratiques

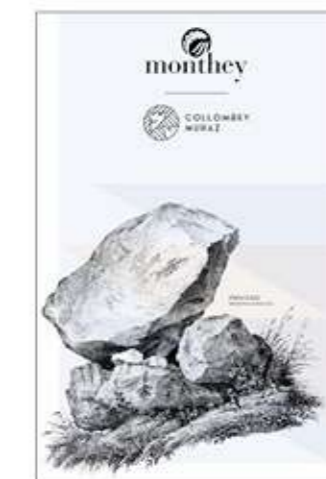
De l'hôpital de Monthey jusqu'à Collombey, en parallèle et en suspens de la plaine du Rhône, les énormes blocs déposés par les glaciers sont les témoins de l'extension ancienne des glaciers et des débats passionnés des scientifiques autour des variations du climat. Huit panneaux relatent leur origine et leur protection.

Inauguré en 2013, ce sentier didactique a été créé par les Communes de Monthey et de Collombey-Muraz.

Longueur : 4 km - Durée : 1 demi-journée - Altitude max : 546 m.

### Ci-contre, "La Pierre à Dzo"

Son nom est issu du patois « à dzo » qui signifie « perché en équilibre instable ». Ci-dessous, document avec une gravure ancienne du même bloc d'un autre point de vue.



Pour en savoir plus, le lien :

[http://www.montheytourisme.ch/data/dataimages/upload/documents/MT\\_Blocs\\_Erratiques\\_Web.pdf](http://www.montheytourisme.ch/data/dataimages/upload/documents/MT_Blocs_Erratiques_Web.pdf)



# État Civil 2017

## MARIAGES

NÉANT

## NAISSANCES

- 11/01/2017 Clara, Yolande, Magali BELLION  
16/03/2017 Céléna BEDU FOREST  
15/03/2017 Norah LIÈZE  
22/03/2017 Rufus, Olivier BURTON  
05/04/2017 Olympe LAFARGE  
28/04/2017 Agathe, Gndy, Marie CRUZ-MERMY  
08/05/2017 Gabin, Rémy BONNEAU  
11/07/2017 Lina, Pierrotte, Joséphine MAXIT  
20/07/2017 Galilée CHOMETTE  
31/07/2017 Maë WALDHAUSER  
31/07/2017 Camille, Élis Girard DESPRAULEX  
01/08/2017 Romane, Christine, Khemissa TSCHENN  
11/08/2017 Emma, Laura TRINCAZ DECONCHE  
03/09/2017 Jayson, Henri, Patrice BERT RAND  
06/10/2017 Lina, Emma LEFEBVRE  
07/10/2017 Mattéo, Diego CRÉPY-BANFIN  
28/10/2017 Samuel POIZAT  
10/11/2017 Matei, Cristian PURICE  
07/12/2017 Aloïs SANDRON SALERNO

## DÉCÈS

- 05/02/2017 Raymonde Marie BILLOUD veuve MARCHAND  
née le 27 septembre 1930  
09/02/2017 Dominique Pierre SAY  
née le 24 août 1957  
07/04/2017 Arthur Jean MAXIT  
né le 5 mai 1922  
23/07/2017 Jean Pierre André Alfred DAUBAN  
né le 9 décembre 1955  
11/11/2017 Annie Marie José MAXIT épouse BRELAZ  
née le 10 juillet 1941

## SECRETARIAT DE MAIRIE

18, route de Savoie

ouvert au public du lundi au vendredi sauf jeudi après-midi  
de 8h30 à 12h et de 15h à 17h30

Tél. 04 50 73 50 08 Fax. 04 50 73 50 66

Retrouvez les bulletins des années précédentes ainsi que des  
informations pratiques sur le site internet de la commune :

<http://mairielachapelledabondance.com/>

Courriel : [mairie.chapelle.dabondance@wanadoo.fr](mailto:mairie.chapelle.dabondance@wanadoo.fr)

### CRÉDITS PHOTOS/DOCUMENTS :

Office de tourisme, Documents privés, B. & S. Maxit,  
Images drone du Conice : Jérôme Vuilloud  
Comité de jumelage, École Publique, Commune de Vionnaz

Imprimé en France, Imprimerie CTR Annemasse, tiré à 600 exemplaires



Sur le territoire de La Chapelle, bornes frontière avec le Valais

## AMICALE & CONVIVIALE !...

Une rencontre a eu lieu le samedi 21 avril 2018 à Vionnaz,  
en Valais, commune jumelée avec la station de Torgon.

Invitée par le conseil communal de Vionnaz, une délégation d'élus(es)  
de La Chapelle traversa la frontière pour retrouver leurs homologues valaisans.  
Les échanges furent riches et fructueux.

Sept élus renouvelés tous les quatre ans président à la gestion de la  
commune dont la population de 2 600 habitants (+ 50 arrivants par an) se  
répartissent en plaine (80%) et en montagne sur Torgon (20%). 220 élèves  
sont accueillis dans les 12 classes.

Si le budget de la Chapelle s'élève à 9.5 millions d'euros tous bud-  
gets confondus, celui de Vionnaz est de 11 millions de francs suisses.

Sur l'aménagement de la montagne, 80% des terrains appartiennent  
à la Bourgeoisie locale, propriétaire de Torgon.

La diversification touristique est aussi l'une des pistes de réflexion pour  
l'aménagement et la rentabilisation des installations sportives.

Découverte du village et de ses derniers réaménagements assurant la  
sécurisation des circulations : piétons, voitures, transports en commun...

... tout comme chez nous !

En 2019, la rencontre se fera à La Chapelle.

